

tourbillon qui renverse tout sur son passage ; elle durait peu dans les pays qu'elle ravageait , mais en peu de jours elle couvrait la terre de funérailles. Les juifs , accusés d'avoir jeté du poison dans les puits et dans les fontaines , furent massacrés dans plusieurs cantons. Le dauphin condamna d'abord ces massacres comme des assassinats ; mais , changeant d'opinion , il ordonna l'arrestation des juifs et la confiscation de leurs biens. Cette procédure , qui donnait du poids à l'imposture , excita contre eux le peuple du mandement de Saint-Sorlin , de sorte qu'il en fit un grand carnage. » Cet horrible drame eut pour principal théâtre Lagnieu , le bourg le plus considérable du mandement. Les juifs y occupaient dans la ville basse une rue qui a conservé leur nom. .

INJURES. COUPS ET BLESSURES.

La population du Bugey est , comme nous l'avons dit , le produit de diverses races qui sont venues s'y mêler à la race celtique. Le type primitif ayant été effacé par ces mélanges , le sol a exercé plus puissamment son influence sur cette population. La vivacité méridionale de son caractère tient à ses montagnes. Les querelles d'intérêt , les rixes , suscitées par le vin que ce pays produit abondamment , y ont toujours été nombreuses ; les crimes , rares. La pénalité des franchises met en évidence cette appréciation morale. Le répression des crimes y est succinctement formulée ; celle des rixes et querelles avec coups et blessures est , au contraire , l'objet d'une foule de dispositions minutieusement détaillées selon les circonstances et leur gravité.

Dans le Bas-Bugey , les imputations infamantes , ainsi celles de voleur , de traître , assassin , hérétique , étaient punies d'une amende et d'une condamnation à des dommages-intérêts. L'offensé , en déposant sa plainte , payait deux sous